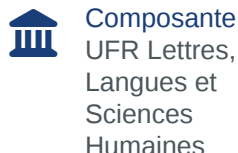


Ethique de l'environnement (ETHI501_LLSH)



En bref

- **Langues d'enseignement:** Français
- **Ouvert aux étudiants en échange:** Oui

Présentation

Description

Ce cours propose d'examiner, de façon exigeante mais accessible, les fondements moraux des décisions qui engagent le vivant et les milieux. Il ne se contente pas d'une logique de « gestion » des ressources : il questionne d'abord ce qui fait valeur – utilité humaine, dignité des êtres vivants, intégrité des écosystèmes, stabilité des processus de la Terre – et ce que ces choix impliquent quand ils entrent en conflit. Le fil rouge du semestre est explicite : l'opposition entre anthropocentrisme (protéger la nature pour l'humain) et non-anthropocentrisme (reconnaître une valeur en soi aux non-humains), doublée d'une tension constante entre la protection des individus (animaux, organismes) et celle des ensembles (espèces, écosystèmes, cycles).

Après une entrée en matière qui situe la naissance de l'éthique environnementale et ses enjeux publics, le cours progresse par grandes perspectives. Nous découvrons d'abord l'« éthique de la Terre » d'Aldo Leopold, qui déplace le regard vers l'« intégrité, stabilité et beauté » de la communauté biotique. Nous parcourons ensuite le biocentrisme (Schweitzer, Taylor), qui confère une valeur intrinsèque à chaque être vivant, puis l'éthique animale (Singer, Regan), qui fonde la considération morale sur la sentience ou sur des droits inhérents. L'écologie profonde d'Arne Naess élargit encore le cadre en affirmant la valeur en soi de toute forme de vie et en proposant une « écophilosophie » de simplicité volontaire. Un moment charnière rassemble ces positions autour des grands dilemmes pratique-théoriques : faut-il prioriser l'individu ou le système ? comment arbitrer l'abattage d'espèces invasives, la régulation de prédateurs, la conservation de forêts primaires ?

Sur cette base, nous ouvrons les approches contemporaines qui articulent éthique et institutions : la justice environnementale (inégalités d'exposition, participation, reconnaissance), l'anthropologie politique de Latour (représentation des non-humains, « Parlement des choses ») et les expériences juridiques de « droits de la nature » (fleuves et forêts sujets de droit). Le cours situe ensuite l'Anthropocène comme cadre d'obligation étendue : développement durable (durabilité forte vs faible), responsabilité intergénérationnelle (Jonas, Rawls, Parfit), justice climatique, principe de précaution et controverses sur la géo-ingénierie. Deux séances conclusives avec Heidegger donnent un soubassement ontologique à ce déplacement : critique de la technique moderne

comme mode de dévoilement qui réduit le monde en « réserve disponible », et proposition d'une éthique de l'« habiter » – laisser-être, mesure, retenue, soin – pour sortir du réflexe purement gestionnaire.

Heures d'enseignement

Ethique de l'environnement - CM	Cours Magistral	12h
Ethique de l'environnement - EADM	Enseignement à distance magistral	3h

Libellé court : ETHI501_LLSH

Nature : MODL

Infos pratiques

Lieux

➤ Chambéry (domaine universitaire de Jacob-Bellecombette - 73)

Campus

➤ Chambéry / campus de Jacob-Bellecombette